



CRE Provence Alpes Côte d'Azur <paca@ffe.com>

Fwd: Decision Urgente pour les centres equestres

1 message

frantz.delaburgade@free.fr <frantz.delaburgade@free.fr>

2 novembre 2020 à 16:00

À : CRE Sud <paca@ffe.com>

Cc : Franck David <franckdavid@wanadoo.fr>, e delaburgade <e.delaburgade@free.fr>

----- Mail transféré -----

De: "CDE Bouches du Rhône" <cde13@ffe.com>

À: "frantz delaburgade" <frantz.delaburgade@free.fr>

Envoyé: Lundi 2 Novembre 2020 15:58:48

Objet: Fwd: Decision Urgente pour les centres equestres

----- Forwarded message -----

De : PREF-SIRACEDPC <pref-siracedpc@bouches-du-rhone.gouv.fr >

Date: lun. 2 nov. 2020 à 15:17

Subject: Re: Decision Urgente pour les centres equestres

To: <cde13@ffe.com >

Bonjour,

1 / L'accès organisé aux centres équestres : les centres équestres ne peuvent pas accueillir de public. Les propriétaires et éventuellement les cavaliers des équidés pris en pension dans ces centres équestres sont néanmoins autorisés à s'y rendre lorsque leur déplacement est indispensable pour aller nourrir, soigner ou assurer l'activité physique indispensables à leurs animaux.

2 / Les mesures de soutien aux centres équestres : votre demande a été transmise au service en compétence.

Cordialement,

SIRACEDPC

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.

N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Decision Urgente pour les centres equestres

De : pref13@hebergement2.interieur-gouv.frPour : pref-defense-protection-civile@bouches-du-rhone.gouv.fr

Date : 01/11/2020 08:53

L'information suivante a été collectée: Vous êtes: autre

Nom: de la burgade

Prénom: frantz

Date de naissance: 20/01/1971

Adresse électronique: cde13@ffe.com

Adresse postale: 1071 chemin du Loubatas Ecurie de Bégdan

Code postal: 13860

Ville: peyrolles

Téléphone: 0615438923

Télécopie:

Sujet: Decision Urgente pour les centres equestres

Destinataire: Protection civile, accès aux massifs

Message: Objet : Nouvelles mesures sanitaires - situation des établissements équestres Monsieur le Préfet, A la suite des déclarations du Président de la République ce 28 octobre et des démarches déjà engagées depuis plusieurs jours par la Fédération Française d'Equitation auprès du Gouvernement, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des établissements équestres, des cavaliers et des propriétaires d'équidés en pension. Au regard de la gestion de la crise sanitaire depuis plusieurs mois, et notamment de la première période de confinement, nous n'avons eu de cesse de rappeler les spécificités de nos activités équestres, doublement sanctionnées par leur fermeture administrative d'une part, entraînant un arrêt des recettes, et une obligation de maintenir le bien-être des poneys et chevaux en assurant leur entretien courant et leur exercice physique, rendant difficile le recours à l'activité partielle. 48h après la mise en œuvre du nouveau confinement, nous ne disposons d'aucune information officielle quant au sort qui sera réservé aux ERP équestres et aux cheptels qu'ils hébergent. Dès ce vendredi 30 octobre, un désastre sanitaire pour des milliers de poneys et chevaux pourrait s'ajouter à la crise que traverse notre pays. Face à de nouvelles mesures sanitaires qui pourraient conduire à la fermeture administrative des établissements équestres ou une restriction de leur accès nous demandons : - L'accès organisé des cavaliers pour assurer l'activité physique des poneys et chevaux indispensable à leur bien-être et à leurs besoins vitaux ; - L'accès des propriétaires d'équidés aux écuries de leurs animaux pour en assurer les soins et l'entretien ; - La mise en place d'un dispositif de soutien pour les établissements qui seraient privés de chiffre d'affaires ; - Des mesures particulières de soutien pour les employeurs ne pouvant avoir recours au chômage partiel pour leur personnel devant assurer les soins et le bien-être des poneys et chevaux. Comme nous le faisons depuis le début de cette crise sanitaire, nous entendons agir avec le sens des responsabilités en conciliant les enjeux sanitaires et ceux liés à la survie économique des établissements équestres. Les prochaines heures seront décisives, nous comptons sur votre soutien et restons à votre disposition. Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération. Frantz de la Burgade
Caractères de sécurité.: *****

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur. Sa prise de connaissance par une personne autre que son destinataire est punie par l'article 226-15 du Code pénal. L'internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, la FFE décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.